



PATRIMOINE SUISSE  
SECTION VAUDOISE

## **DISTINCTION VAUDOISE DE PATRIMOINE SUISSE**

ÉDITION 2024 – ÉNERGIE ET PATRIMOINE

### **RAPPORT DE LA COMMISSION**



*Manège du château de Method, façade principale côté cour, mars 2024 (photo ZAK Andrea Zaccone).*

## INTRODUCTION

Poursuivant son objectif de valorisation du patrimoine vaudois, la section vaudoise de Patrimoine suisse a créé la "Distinction vaudoise du patrimoine" en 2007, sous la présidence de Denis de Techtermann. Ce prix honorifique, décerné tous les deux ans, récompense les propriétaires, communes ou associations particulièrement méritants. Neuf prix ont déjà été attribués, notamment pour les Archives de la construction moderne de l'EPFL en 2016, la restauration du Château de l'Aile et de la Salle del Castillo à Vevey en 2018, la Fondation du Bois de Chênes en 2020 et le Chemin de fer-Musée Blonay-Chamby en 2022.

En 2024, la Distinction revient pour sa dixième édition avec plusieurs nouveautés : l'introduction d'une thématique particulière, le lancement d'un appel à candidatures, la nomination d'une commission en charge des évaluations et le changement d'appellation en **Distinction vaudoise de Patrimoine suisse** afin de se démarquer des autres prix du patrimoine (Retraites populaires, Confrérie des Bourgeois, etc.).

## THÉMATIQUE

Le changement climatique représente l'un des défis majeurs de notre époque. À ce titre, la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération a donné une impulsion bienvenue à l'assainissement du parc immobilier suisse. Cette transition énergétique nécessite toutefois de prendre en compte les aspects culturels, patrimoniaux et paysagers inhérents au milieu bâti pour trouver des solutions spécifiques, innovantes et durables, adaptées aux bâtiments d'intérêt patrimonial.

En mars 2022, Patrimoine suisse, section vaudoise, a mis sur pied le **Forum énergie + patrimoine**, une démarche pionnière autour de cette thématique importante. Ce fut l'occasion de proposer une plateforme d'information entre professionnels et praticiens issus de différentes disciplines, en particulier du domaine public, du secteur privé et du monde académique. Cet événement a offert une vision globale des enjeux liés à la transition énergétique de l'environnement bâti et un panel de solutions pragmatiques et adaptées. Le forum a laissé également une large place au débat et à l'échange d'idées, dans un domaine en constante évolution.

Le forum a été organisé en étroite collaboration avec les divisions Monuments et sites (DGIP-MS) et Efficacité énergétique de l'État de Vaud (DGE-DIREN). Dans la continuité de cette dynamique constructive, la section vaudoise de Patrimoine suisse a souhaité associer les responsables des Monuments et sites et de la DIREN à la Commission d'évaluation de la Distinction. Ainsi, la Distinction 2024 récompense une contribution ou un projet ayant participé à concilier de manière optimale les objectifs de protection du climat et de préservation du patrimoine.

## ÉVALUATION DES CANDIDATURES

La commission chargée de l'évaluation a réuni les personnes suivantes :

- Muriel Thalman, présidente de Patrimoine suisse, section vaudoise (PSSV), députée au Grand Conseil vaudois
- Béatrice Lovis, vice-présidente de PSSV, historienne à l'Université de Lausanne
- Aleksis Dind, membre de la commission technique de PSSV, architecte spécialisé en patrimoine et durabilité
- Mané Lindemann, membre de la commission technique de PSSV, architecte EPFL/SIA
- Mohamed Meghari, chef de la division Efficacité énergétique à l'État de Vaud (DGE)
- Alberto Corbella, conservateur cantonal des Monuments et Sites (DGIP).

L'appel à candidature a été lancé le 13 septembre avec un délai au 31 octobre 2023, ce qui a laissé plus d'un mois et demi aux concurrents et concurrentes pour déposer un dossier. Onze candidatures ont été reçues, parmi lesquelles des projets publics d'importance, des projets portés par des maîtres d'ouvrage privés et des architectes audacieux, et même une publication. Cette diversité, couplée à la représentation des notes 1 à 4 au recensement architectural et à celle d'époques différentes, a enrichi les débats et montré que la qualité des propositions est à la portée d'un large public.

La liste des candidatures est donnée ci-après :

- Rénovation d'un bâtiment au centre du village de Bière, s-architectes sàrl
- Rénovation d'un bâtiment et construction d'un bâtiment neuf à Grandvaux, s-architectes sàrl
- Rénovation et extension du Théâtre de Vidy, Pont 12 architectes SA
- Restauration du château d'Hauteville, glatz-delachaux architectes associés SA
- Transformation d'une grange à Denens, Coopérative d'architecture C/O, Charles Capré & Arthur de Buren
- Rénovation d'anciens entrepôts industriels au quartier du Flon (Les Jumeaux), Mobimo Management SA
- Publication "Énergie et demeures historiques", Association Domus Antiqua Helvetica
- Restauration et transformation du manège du château de Method, Dolci Architectes SA
- Transformation d'un chalet du XIX<sup>e</sup> siècle dans la vallée des Ormonts, Studio Lausanne Architecture SA
- Restauration des anciens ateliers de reliure industrielle Mayer & Soutter à Renens, Projet-Co Architectes
- Rénovation de la gare de Montreux, tempesta tramparulo architectes sàrl

Après avoir vérifié la recevabilité de toutes les candidatures, la commission a procédé à leur jugement lors d'une séance qui s'est tenue le 10 novembre 2023 au domaine de La Doges, à la Tour-de-Peilz. Trois critères d'évaluation ont guidé les échanges :

- **énergie** : pertinence et originalité de la stratégie énergétique. Atteinte des objectifs climatiques, au sens de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) ;
- **patrimoine** : respect de la typologie et de la substance d'origine, réversibilité de l'intervention ; qualité architecturale de l'intervention ;
- **représentativité** : exemplarité de la démarche et possibilité d'identification par le public.

## LAURÉAT ET NOMINÉS

La commission a procédé à deux tours d'élimination des projets qui ne correspondaient pas – ou trop partiellement – aux critères énoncés. À l'issue des évaluations et sur la recommandation de la commission, le Comité de l'association a décidé à l'unanimité de décerner la Distinction au projet de restauration et de transformation du **manège du château de Method**. Celui-ci illustre parfaitement comment patrimoine bâti et exigences énergétiques peuvent se conjuguer de manière harmonieuse. Il est à espérer que ce type d'intervention suscite de nombreux émules.

En outre, deux autres projets de qualité ont été nominés au 2<sup>e</sup> rang ex æquo : la transformation d'un chalet du XIX<sup>e</sup> siècle dans la vallée des Ormonts et la restauration des anciens ateliers de reliure Mayer & Soutter à Renens.

## REMISE DE LA DISTINCTION

La Distinction se compose d'une *laudatio* sous forme de plaque imprimée, d'une manifestation avec visite des lieux et d'un article dans le journal de la section vaudoise de Patrimoine suisse ([en ligne sur son site web](#)). Elle est remise conjointement au maître de l'ouvrage et à l'architecte, qui constituent un binôme indissociable dans la réussite d'un projet.

L'événement aura lieu le **samedi 1<sup>er</sup> juin 2024** à la suite de l'Assemblée générale de la section, à la salle communale de Method, en présence notamment de Mesdames Isabelle Moret, conseillère d'État, Éliane Piguet, syndique de Method, et Muriel Thalmann, présidente de la section vaudoise de Patrimoine suisse.

## PROJET LAURÉAT

### Restauration et transformation du manège du château de Method

Le manège du château de Method est construit vers 1772 par Gaspard de Burmann, ancien écuyer à la cour de Louis XV. Ce grand bâtiment en maçonnerie, couvert d'un imposant toit à la Mansart, flanque le côté ouest de la cour du château. Outre sa destination de manège proprement dit, c'est-à-dire de halle d'équitation, il comporte des écuries, un fenil et un grenier, ainsi que des chambres de palefreniers. Rapidement dénué de sa fonction première, il est signalé en 1838 déjà comme n'étant "plus qu'un vaste réduit". Cette désaffectation se poursuit au long du XX<sup>e</sup> siècle ; plusieurs projets de transformation se succèdent sans effet, et le manège échappe de peu à la destruction suite à deux incendies. Ses remarquables qualités constructives et le caractère unique de son programme mènent à son classement comme Monument historique en 1975, et à l'attribution de la note 1 (d'importance nationale) au recensement architectural du Canton de Vaud (fig. couverture).

Garantir sa conservation à long terme impliquait de lui trouver une fonction utile. Toutefois, la difficulté de reconverter cet important volume aux percements rares sans le dénaturer constituait un défi, voire un sérieux casse-tête. Le projet mené par la famille Hernan-Rivier et le bureau Dolci Architectes à Yverdon comprend l'aménagement d'un appartement pour l'un des fils et sa famille, ainsi que d'une maison d'hôtes de 4 chambres également exploitée dans le cadre familial.

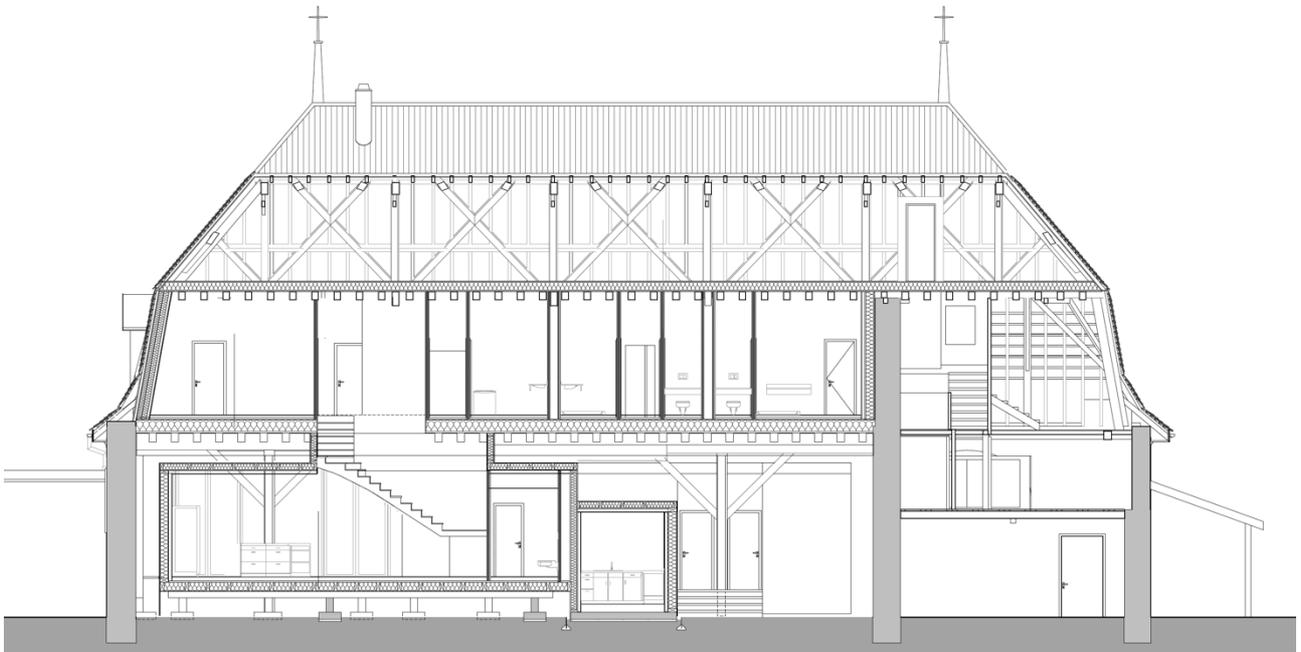


Fig. 1. Manège du château de Method, coupe (Dolci Architectes).

Une juste répartition du programme permet de valoriser la typologie du bâtiment, constitué d'une grande halle dans les trois quarts septentrionaux et de locaux plus cloisonnés dans le quart méridional. Les surfaces habitables sont librement insérées dans le volume du manège et se déploient sur deux niveaux, alors que les fonctions communes de la maison d'hôte (entrée, escalier et circulations, séjour et salle à manger) trouvent une place naturelle dans la travée des anciennes écuries et du fenil qui lui est superposé (fig. 1). Ce parti d'intervention différencié se prolonge dans la stratégie énergétique choisie et la matérialisation de l'enveloppe qui en résulte : le manège accueille des espaces privés, chauffés, sous forme de "boîtes dans la boîte" (fig. 2), alors que la trame des écuries est dévolue à des espaces dépourvus de chauffage, occupés de façon épisodique. De ce fait, toutes les structures d'origine – murs porteurs, cloisons et planchers en bois – sont conservées dans leur état premier, non isolé. Aux combles, la stratégie est plus classique : le premier étage de la toiture à la Mansart est isolé dans le pan de la couverture, puis au niveau du plancher des surcombles. La présence anciennement attestée de chambres de palefreniers a permis la restitution de lucarnes, traitées dans un langage contemporain. L'espace des surcombles est laissé non isolé et non cloisonné, à charpente vue (fig. 3).



Fig. 2. Manège du château de Method, vue du rez-de-chaussée de la grande halle, avec ses espaces privés, chauffés, sous forme de "boîtes dans la boîte" (photo ZAK Andrea Zaccone).



Fig. 3. Manège du château de Method, vue des surcombles (photo ZAK Andrea Zaccone).

Ce qui pourrait être vu comme autant d'espaces perdus ou une limitation des possibilités de rendement se mue *in fine* en l'une des qualités principales de l'intervention. D'une part, les espaces interstitiels entre les « boîtes dans la boîte » permettent une lecture complète du volume, des structures et des revêtements d'origine. Cette valorisation de la substance historique offre une expérience sensible des qualités spatiales et matérielles de l'ancien manège. D'autre part, en parcourant les espaces communs de la maison d'hôtes, les visiteurs font l'expérience concrète du froid (fig. 4). Pourquoi en effet chauffer des lieux qui ne sont que brièvement traversés ou ponctuellement occupés ? En optant pour la sobriété énergétique volontaire, limitant le chauffage aux espaces nécessitant de l'être, le projet pratique une forme d'architecture bioclimatique tirant parti des contraintes et des ressources disponibles sur place. La démarche questionne de manière didactique les notions de confort, d'homogénéité du climat intérieur et d'usage économe des énergies, et pointe la possibilité d'un changement de paradigme dans l'approche de l'assainissement thermique du bâti patrimonial.



Fig. 4. Manège du château de Method, vue des circulations et du séjour commun (photo ZAK Andrea Zaccone).

Au plan technique, la production de chaleur est assurée par une nouvelle chaudière à pellets installée dans le bâtiment principal du château ; le renouvellement de l'air des espaces clos est réalisé à l'aide d'une ventilation double-flux avec récupération de chaleur. Enfin, des modules photovoltaïques intégrés au nouveau carport situé à l'entrée du complexe produisent 30% de l'énergie du château.

La commission souligne la pertinence, la finesse et la réversibilité de l'intervention, ainsi que la juste adéquation des moyens mis en œuvre. En optant pour une approche différenciée de la substance bâtie et une combinaison de stratégies constructives spécifiques – boîtes dans la boîte, isolations classiques, espaces non isolés – le projet atteint simultanément les objectifs de conservation patrimoniale, d'efficacité énergétique et, *last but not least*, ceux d'une grande qualité architecturale.

## PROJETS NOMINÉS

### Transformation d'un chalet du XIX<sup>e</sup> siècle dans la vallée des Ormonts

Ce chalet datant de 1833 se situe en zone agricole ; comme bien d'autres, il a perdu sa fonction purement rurale. Sa reconversion en logement occupé à l'année a permis d'en assurer la pérennité.

Construit en madriers assemblés sur un soubassement en maçonnerie, il présente une typologie classique de l'habitat dispersé des Préalpes, groupant sous un même toit l'habitation située en façade principale et une grange-écurie à l'arrière du volume bâti (fig. 5). Les pièces à vivre incluent une cuisine et une chambre au rez, surmontées de deux chambrettes à l'étage, accessibles uniquement par un étroit et raide escalier situé dans la cuisine. Deux extensions latérales sous forme d'appentis accueillent des locaux annexes. Cette situation initiale, bien que représentative d'une époque, était peu adaptée aux besoins actuels d'habitabilité. En particulier, les chambres étaient dotées d'une hauteur de plafond comprise entre 1.75 m et 1.90 m.



Fig. 5. Chalet aux Ormonts, vue extérieure (photo Delphine Burtin).

L'intervention du bureau Studio Lausanne Architecture – mandaté par Amanda Grogg et Gaëtan Pfund, maîtres de l'ouvrage – consiste en un remaniement typologique important à l'intérieur, tout en conservant intacte l'enveloppe existante et en particulier ses percements. Le logement historique devient un seul grand espace de séjour articulé, par la mise en connexion horizontale et verticale des petites pièces d'origine. Les nouvelles chambres sont aménagées dans le volume de la grange ; elles prennent jour essentiellement par le toit, mais sont aussi en communication visuelle avec les généreux espaces communs du rez et des appentis latéraux. Les espaces servants (escalier, sanitaires et installations techniques) sont déportés dans une annexe accolée en amont, éclairée par une "borne" réinterprétée de façon sobre et contemporaine. Le traitement de l'enveloppe consiste en un doublage isolant intérieur, revêtu d'un parement clair en sapin. Les fenêtres sont remplacées par des vitrages isolants à un seul vantail, placés à l'articulation entre l'enveloppe historique en madriers et le doublage intérieur neuf (fig. 6). La production de chaleur est dévolue à une chaudière à pellets, avec un appoint sous forme de panneaux solaires thermiques.

Bien que celles-ci soient compréhensibles dans le cas précis, la commission émet des réserves quant au caractère non réversible de certaines interventions dans la substance historique. Elle apprécie toutefois la clarté, la franchise et la cohérence des choix architecturaux et constructifs ayant guidé cette transformation d'un bâtiment en note 4 au recensement, caractérisant un objet "bien intégré". Il s'agit

d'un patrimoine modeste et peu protégé, mais constituant l'essentiel du corpus bâti des villages, bourgs et paysages ruraux traditionnels. À ce titre, le projet nominé mérite de faire exemple.



Fig. 6. Chalet aux Ormonts, vue du séjour en façade pignon (photo Delphine Burtin).

### Restauration des anciens ateliers de reliure Mayer & Soutter à Renens

Le bâtiment des ateliers Mayer & Soutter est construit en 1964 par l'architecte Jean-Marc Lamunière. Témoin important de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, il est d'abord recensé en note 3 (objet d'intérêt local), puis réévalué, en 2022, en note 2 (d'importance régionale), situation encore peu courante pour ce type d'édifice industriel (fig. 7). Suite à son rachat par le groupe immobilier Procimmo, sa rénovation est entreprise par le bureau d'architecture lausannois Projet-Co.

Le plan est conçu sur une trame modulaire orthogonale permettant une grande flexibilité des aménagements intérieurs. Les façades, quant à elles, sont structurées par un maillage de profilés structurels en acier et de fins cadres en aluminium intégrant des panneaux vitrés translucides "Thermolux", ainsi qu'un bandeau de fenêtres à hauteur d'yeux (fig. 8). Cette enveloppe filigrane fait toute l'élégance, mais aussi le caractère de passoire énergétique de ce bâtiment des Trente glorieuses. L'enjeu consistait donc à répondre à deux injonctions contraires : renouveler l'enveloppe "à l'identique", tout en réduisant massivement ses déperditions thermiques. La mise en œuvre de profilés et de vitrages isolants standard, plus massifs que ceux d'origine, aurait irrémédiablement altéré sa valeur patrimoniale. Le travail des mandataires a en bonne part consisté au développement de prototypes spécifiquement conçus pour ce bâtiment. Par chance, les panneaux Thermolux sont toujours produits en Suisse par la même entreprise que dans les années 1960. Pour l'occasion, la version d'origine à simples verres contrecollés a été remplacée par une exécution en double vitrage isolant. Une rigueur non moins importante a été donnée au dessin des profilés en aluminium, dont la finesse est essentielle au respect de l'architecture d'origine.

L'isolation de l'enveloppe est complétée par une isolation des têtes de dalles, de la toiture ainsi que du plafond du sous-sol. La production de chaleur au mazout est remplacée par le chauffage à distance, alimenté par la combustion des déchets de l'usine de traitement TRIDEL. Au vu de l'impossibilité d'installer des protections solaires extérieures sans détériorer substantiellement le caractère du bâtiment, le confort thermique est assuré par un système de rafraîchissement et de chauffage de l'air par le biais de panneaux rayonnants alimentés par le CAD et l'électricité produite par les panneaux solaires.



Fig. 7. Ateliers Mayer & Soutter, vue extérieure après travaux (photo SDOL/Thomas Brasey).



Fig. 8. Ateliers Mayer & Soutter, vue intérieure après travaux (photo Projet-Co).

La commission apprécie la rigueur et la capacité d'innovation caractérisant cette restauration délicate, dont le résultat est exemplaire. Elle salue une contribution concrète aux enjeux liés à la conservation et à l'assainissement énergétique des bâtiments du XX<sup>e</sup> siècle, problématique promise à un développement important. De par l'aspect pionnier, voire unique, de la démarche, la commission émet toutefois quelques doutes quant au caractère reproductible de l'expérience et au potentiel d'identification par le public, en particulier non professionnel. Elle espère toutefois vivement que l'avenir lui donnera tort.

## CONCLUSION

Bâtiments en pierre, en bois ou en verre ; notes au recensement s'échelonnant de 1 à 4 ; enveloppes thermiques traitées par remplacement ou doublage de l'existant, insertion de boîtes et même... absence d'isolation : le panel des situations initiales comme des propositions constructives est vaste, mais toujours précis et adapté. Tous les projets ici présentés atteignent les performances normatives en matière d'efficacité énergétique, sans concession aucune à l'éthique patrimoniale ni à la qualité architecturale.

La section vaudoise de Patrimoine suisse est heureuse que la Distinction 2024 permette une fois encore de montrer que l'une des exigences ne se réalise pas forcément au détriment de l'autre, et que l'équation énergie + patrimoine n'est jamais insoluble.

En ce sens, elle remercie encore les participants de leur contribution essentielle à ce débat de société, que l'on osera dire brûlant.

Alexis Dind et Mané Lindemann

*La Tour-de-Peilz, février 2024*

*Liens utiles :*

*Patrimoine suisse, section vaudoise : [www.patrimoinesuisse-vd.ch](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch)*

*Liste des Distinctions : [www.patrimoinesuisse-vd.ch/activites/distinction](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch/activites/distinction)*

*Forum Énergie + Patrimoine : <https://energie-patrimoine.ch/forum/>*